

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 26/09/2024 - 23363 - 2022 B 07315 - 921 847 497 - 2VIRO

1000

1000

1000

1000

1000

2VIRO

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 Euros

Siège social

2 Place de Touraine
78000 VERSAILLES

R.C.S. : VERSAILLES 921 847 497

PROCES-VERBAL**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le onze avril à 19 heures,

L'associé unique de la société 2VIRO s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Les associés présents ou représentés réunissant le quorum requis, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toute question à l'ordre du jour.

Monsieur Thomas RICOUR préside la séance en qualité de gérant associé.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2023,
- Le texte des projets de résolutions.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2023 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Monsieur le Président donne lecture de son rapport spécial.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

77

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires concernant la convocation de l'Assemblée et le droit de communication ont bien été respectées.

Cette résolution mise aux voix est ADOPTÉE à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 3 368,15 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix est ADOPTÉE à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de 3 368,15 Euros et décide de l'imputer sur le compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est ADOPTÉE à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'en date du 30 novembre 2022, l'associé unique a autorisé :

1. Le versement d'une rémunération pour le Gérant. Au titre de l'exercice 2022/2023, le montant de la rémunération s'est élevé à 2 300 Euros.
2. La prise en charge par la Société, pour le compte de son gérant Monsieur Thomas RICOUR, des cotisations sociales. Au titre de l'exercice 2022/2023, le montant comptabilisé en charges s'est élevé à 990 Euros.

CINQUIEME RESOLUTION

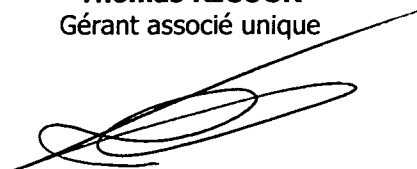
L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est ADOPTÉE à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur le Président de séance et les associés.

Thomas RICOUR
Gérant associé unique





2VIRO

2 Place de Touraine
78000 Versailles

SIREN : 921.847.497

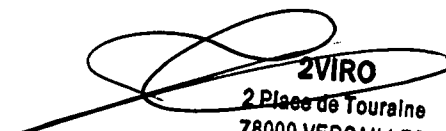
Statut juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

N° TVA : FR 44 921 847 497

2 VIRO Comptes 2023

Exercice du 24/11/2022 au 30/11/2023

certifié conforme à l'original


2VIRO
2 Place de Touraine
78000 VERSAILLES
Tel: +33 (0)6 87 93 52 83
Email: contact@2viro.com
Web: www.2viro.com
SIRET: 921 847 497 00010 - RCS Versailles
TVA intacom: FR44 921 847 497



PHILIX

SIREN 791096415

Raison Sociale : PHILIX

Siège Social : 19 RUE DE SATORY, 78000 VERSAILLES

Signé par
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Le 01/04/2024



Ph

ORIVS
TO THE
SECRETARY
OF THE
NAVY
WASHINGTON
D. C.

Sommaire

Attestation de l'expert comptable	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé – Actif	11
Bilan détaillé – Passif	12
Compte de résultat détaillé	13
Informations Complémentaires	14

Attestation de l'expert comptable



Attestation sans réserves

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16/12/2022, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 2VIRO relatifs à l'exercice du 24/11/2022 au 30/11/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 14 657,67 €
- Chiffre d'affaires : 24 493,08 €
- Résultat net comptable : 3 368,15 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VERSAILLES le 07/03/2024.

Philippe de Pommery,
Expert-Comptable

Bilan

Bilan actif

		30/11/2023		Pas d'exercice N-1	
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	240		240	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		240		240	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	21 564	8 985	12 579	
	Autres créances	172		172	
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
	DISPONIBILITÉS	1 667		1 667	
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		23 403	8 985	14 418	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		23 643	8 985	14 658	

Bilan passif

		30/11/2023	Pas d'exercice N-1
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	3 368	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		4 368	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 429	
	Emprunts et dettes financières divers	65	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 083	
	Dettes fiscales et sociales	5 713	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		10 290	
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		14 658	

Détails des comptes

Bilan détaillé – Actif

	24/11/2022 - 30/11/2023 (12 mois, 6 jours)	Pas d'exercice N-1		Variation	
		Solde net	Solde net	En valeur (€)	Relative (%)
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres immobilisations financières		240,00		240,00	
2750000000 - Dépôts et cautionnements versés		240,00		240,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		240,00		240,00	
ACTIF CIRCULANT					
CRÉANCES					
Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)		12 579,00		12 579,00	
4110000000 - Clients		21 564,00		21 564,00	
4910000000 - Provisions pour dépréciation des comptes de clients		-8 985,00		-8 985,00	
Autres créances		172,12		172,12	
4456400000 - TVA déductible sur encaissements		172,00		172,00	
4456600000 - TVA déductible sur autres biens et services		0,12		0,12	
DISPONIBILITÉS					
Disponibilités		1 666,55		1 666,55	
5121004000 - Qonto - Qonto		1 666,55		1 666,55	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)		14 417,67		14 417,67	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Écarts de conversion Actif (V)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)		14 657,67		14 657,67	

Bilan détaillé – Passif

	24/11/2022 - 30/11/2023 (12 mois, 6 jours)		Pas d'exercice N-1		Variation	
	Solde net		Solde net		En valeur (€)	Relative (%)
CAPITAUX PROPRES						
Capital	1 000,00				1 000,00	
1010000000 - Capital	1 000,00				1 000,00	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 368,15				3 368,15	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	4 368,15				4 368,15	
AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)						
PROVISIONS (II)						
DETTES						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 428,73				3 428,73	
5121001000 - Banque Populaire - BPVF 525 32	3 428,73				3 428,73	
Emprunts et dettes financières divers	64,93				64,93	
4550000000 - CC Thomas Ricour	64,93				64,93	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 082,94				1 082,94	
4010000000 - Fournisseurs	1 082,94				1 082,94	
Dettes fiscales et sociales	5 712,92				5 712,92	
4386000000 - Autres charges à payer	990,00				990,00	
4440000000 - Etat - Impôts sur les bénéfices	594,00				594,00	
4455100000 - TVA à décaisser	541,00				541,00	
4457400000 - TVA collectée sur encaissements	3 587,92				3 587,92	
TOTAL DETTES (III)	10 289,52				10 289,52	
Écarts de conversion passif (IV)						
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	14 657,67				14 657,67	

1. The first line of the document is a header.

2. The second line of the document is a header.

3. The third line of the document is a header.

4. The fourth line of the document is a header.

Informations complémentaires

PCG art. 810-9

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptables Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Engagements financiers hors bilan

Crédit-bail	
Sureté réelle	
Engagements de retraite des salariés	
Engagements de retraite des dirigeants, mandataires sociaux	NEANT
Autres	
Total	

Engagements à l'égard d'entreprises liées

Néant.

Avances et crédits aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

Actions propres détenues

Néant.

